

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 30 avril 2019 relatif à la composition des comités techniques placés auprès de chacun des directeurs des instituts régionaux d'administration

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 24 avril 2018 portant création et organisation générale des comités techniques des établissements publics relevant des ministères économiques et financiers;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel aux comités techniques placés auprès de chacun des directeurs des instituts régionaux d'administration;

Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'État;

Vu les résultats du scrutin du 6 décembre 2018 organisé pour la désignation des représentants du personnel au comité technique commun aux instituts régionaux d'administration placé auprès du directeur général de l'administration et de la fonction publique,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition des comités techniques placés auprès de chacun des directeurs des instituts régionaux d'administration est fixée comme suit :

Comité technique de l'institut régional d'administration de Bastia

Représentants de l'administration

Le directeur de l'institut régional d'administration de Bastia, président du comité technique.
Le secrétaire général de l'institut régional d'administration de Bastia.

Représentants titulaires du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :
Mme Marie-Christine MATHIS.
Mme Laura FERRUCCI.

Représentants suppléants du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :
Mme Marie-Line ORSINI.
M. Didier GRASSI.

Comité technique de l'institut régional d'administration de Lille

Représentants de l'administration

La directrice de l'institut régional d'administration de Lille, présidente du comité technique.
La secrétaire générale de l'institut régional d'administration de Lille.

Représentants titulaires du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Emilie DUFERMONT.

Mme Sylvie MASCART.

Représentants suppléants du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Christelle BUYCK.

Mme Cathy HOUANT.

Comité technique de l'institut régional d'administration de Lyon

Représentants de l'administration

Le directeur de l'institut régional d'administration de Lyon, président du comité technique.

Le secrétaire général de l'institut régional d'administration de Lyon.

Représentants titulaires du personnel

Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA):

Mme Zahra BETRAOUI.

Au titre de la Confédération générale du travail (CGT):

M. Sami DRIDI.

Représentants suppléants du personnel

Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA):

Mme Béatrice LASSALE.

Au titre de la Confédération générale du travail (CGT):

M. Eric BUTOT.

Comité technique de l'institut régional d'administration de Metz

Représentants de l'administration

Le directeur de l'institut régional d'administration de Metz, président du comité technique.

Le secrétaire général de l'institut régional d'administration de Metz.

Représentants titulaires du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Cécile MARQUET.

Au titre de la Confédération générale du travail (CGT):

M. Thierry LANDFRIED.

Représentants suppléants du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

Mme Patricia LEGRAND.

Au titre de la Confédération générale du travail (CGT):

Mme Emmanuelle GRAFF.

Comité technique de l'institut régional d'administration de Nantes

Représentants de l'administration

Le directeur de l'institut régional d'administration de Nantes, président du comité technique.
La secrétaire générale de l'institut régional d'administration de Nantes.

Représentants titulaires du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):
Mme Marielle Fillon.
M. Patrice Bernard.

Représentants suppléants du personnel

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):
M. Olivier Rique-Lurbet.
Mme Valérie Aubry.

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique et les directeurs des instituts régionaux d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice des compétences
et des parcours professionnels,*
CÉCILE LOMBARD